



↪ **Vue du bourg en remontant de La Maurine**

La Gazette – MARS 2018

Vue sur Girard et Jourdain en venant de Boscamnant ↪





Sommaire

- Page 1 Avis important : divagations animales
- Page 2 Que s'est-il passé ...
- Page 9 Travaux réalisés
- Page 10 Travaux routiers
- Page 11 *Compte-rendu Conseil Municipal du 25/09/2017*
- Page 13 *Compte-rendu Conseil Municipal du 04/12/2017*
- Page 16 Etat Civil Démographie 2017/2018
- Page 17 Informations diverses
- Page 23 Evènements à venir
- Dates et horaires des messes en dernière de couverture



LA GENÉTOUZE



AVIS IMPORTANT

Divagations animales

(chiens, chats, moutons, chevaux, ...)

Suite à plusieurs remontées en mairie concernant des animaux errant sur la voie publique, nous demandons à chaque propriétaire de veiller à ce que son animal reste dans les limites de sa propriété et ne puisse errer seul sur le domaine public. Toute la commune est concernée par ce phénomène.

Il est rappelé que la responsabilité du propriétaire serait engagée en cas d'incident survenant sur la voie publique.

Merci à tous les propriétaires pour leur compréhension.



Que s'est-il passé ...

Du vendredi 25 au Dimanche 27 août : fête locale 2017



Rando Quad



Marché nocturne



Bénévoles en action



Cochons de lait



Repas dimanche midi



Concours de pétanque



Que s'est-il passé ...

Jeudi 12 Octobre 2017

Les réunions du SICOM (Syndicat Intercommunal à vocation multiple des Communes de Montguyon) se tenant à tour de rôle dans les différentes communes adhérentes, c'est donc à La Genétouze que s'est tenue celle du 12 octobre.



Ce fut notamment pour nous l'occasion d'accueillir la présentation du Commandant de Gendarmerie de l'arrondissement de Jonzac, le Capitaine HOARAU.



Que s'est-il passé ...

Dimanche 10 Décembre 2017

La désormais traditionnelle journée intergénérationnelle a rassemblé un public toujours plus nombreux.

Nos aînés ont été conviés à savourer un délicieux repas dans une ambiance chaleureuse. Bravo aux « animateurs » pour leurs blagues et chansons !

L'après-midi, rejoints par les enfants, chacun a embarqué pour un « tour du monde magique », spectacle interactif emmené par deux clowns magiciens : David et Marguerite. Là aussi, bravo aux jeunes artistes en herbe !



Puis le Père Noël est bien sûr venu en personne faire sa distribution de cadeaux.

Cette belle journée s'est terminée par un bon goûter, et l'émouvante rencontre entre Eva Dumont et Enora Avril, respectivement doyenne et benjamine des Genétouziens !



Eva et Enora





Que s'est-il passé ...

Et encore des photos !...



... et aussi d'autres photos et vidéo en ligne sur notre site www.lagenetouze17.fr



Que s'est-il passé ...

Dimanche 28 Janvier 2018

Une assemblée fournie était réunie à la salle polyvalente pour assister à la cérémonie des vœux du Maire et de son Conseil.



Les autres maires du canton, ainsi que ceux de Rioux-Martin et de Médillac, avaient également fait le déplacement.



Que s'est-il passé ...

Samedi 3 Mars 2018

Tournoi de foot U6-U7 : les équipes de Montendre, Montguyon, Bussac-Forêt, St-Aigulin et Cercoux se sont disputé quelques matches durant tout l'après-midi.





Que s'est-il passé ...

Lundi 19 Mars 2018

Après St-Aigulin l'an passé et Boscamnant l'an prochain, c'était à notre commune cette année d'organiser la commémoration de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

« En cette journée nationale, la France rend un hommage solennel à toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le cessez-le-feu du 19 mars 1962, issu des Accords d'Évian, annonçait la fin prochaine d'une guerre alors sans nom. Sur les deux rives de la Méditerranée, entre soulagement et blessures, il engendra des sentiments puissants et divers. Pour tous, il y eut un avant et un après. Aux victimes d'avant le 19 mars s'ajoutèrent, les mois suivants, les milliers de drames d'une transition violente.



Aujourd'hui, dans un même hommage, la France pense à toutes les douleurs et à toutes les souffrances, à toutes les familles déchirées et endeuillées, à celles et ceux qui ont enduré la guerre dans leur chair et dans leur esprit.

Aujourd'hui, sans distinction, la Nation adresse sa reconnaissance et sa solidarité.

Aujourd'hui, la France honore toutes les mémoires.

Celle des soldats morts pour la France, celle des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des forces de l'ordre de métropole et d'Afrique du Nord.

Celle des civils de France ou d'Algérie qui eurent à subir l'angoisse, les violences et les attentats.

Celle des Français d'Algérie pour qui cette date signifiait la fin douloureuse d'une histoire parfois multigénérationnelle et qui durent commencer une vie nouvelle.

Celle des membres des forces supplétives, des harkis, qui avaient fait le choix de la fidélité à la France. Les semaines qui suivirent furent celles des représailles et de l'exil dans une métropole qui, entre incompréhension et ignorance, manqua à son devoir d'accueil.



Celle des disparus civils et militaires.

Ces années de guerre ont durablement marqué notre société. Soixante ans après 1958, nous nous souvenons qu'elles ont eu pour conséquence la transformation durable de notre République.

Ces déchirures sont désormais une part de notre histoire nationale mais leur souvenir est encore vif dans notre mémoire collective. Porter un regard lucide et objectif sur ces années doit permettre à la communauté nationale de cheminer vers une mémoire apaisée.

Témoigner, expliquer et partager, sont un impératif afin que, des deux côtés de la Méditerranée, les jeunes générations, préparent l'avenir ensemble. »

Geneviève Darrieussecq
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées



Travaux réalisés

Construction d'un barbecue près de la salle polyvalente



Aménagement du bureau secrétariat « Céline »





Travaux Routiers



Traversée de pont et réfection
fossé à Soubreville



Traversée de chemin entre La Cabane
et le Pôle Mécanique



Réfection de chaussée à Tournier



Réfection de chaussée à La Touche





COMpte-REndU du CONSEIL MUNICIPAL - 2017/04
du lundi 25 septembre 2017 à 19h30

Date de convocation : le 18 septembre 2017

Présents : Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY.

Absent(e)s : Alexandre AVRIL, Véronique ICHBIAH.

Excusé(e)s : Jean-Michel ROUSSEAUX et Sylvette MAURICE.

Pouvoir(s) : Jean-Michel ROUSSEAUX a donné pouvoir à Catherine WLODARCZYK ; Sylvette MAURICE a donné pouvoir à Michel MARTY.

Mme Catherine WLODARCZYK est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et rappelle l'ordre du jour ; il demande à son Conseil Municipal de rajouter un sujet à l'ordre du jour : la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles de St-Aigulin. Le Conseil Municipal l'y autorise.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Aigulin

Lors du Conseil Municipal du 22 mai 2014, délibération 2014/20, une convention d'une durée de 3 ans a été mise en place concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de Saint-Aigulin. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2015 suite à la mise en place du nouveau rythme scolaire.

Aujourd'hui cette convention est arrivée à échéance. Lors de la réunion qui s'est tenue ce jour, le 25 septembre 2017, il est proposé à la commune de signer une nouvelle convention basée sur :

- le nombre d'enfants en maternelle et primaire ;
- le coût de la scolarité de 2016/2017 (frais liés au rythme scolaire supprimé), soit 1071 € pour un élève de maternelle et 895 € pour un élève de primaire.

A ce montant forfaitaire (nombre d'enfants x coût de scolarité) s'appliquera une augmentation annuelle de 10 % pour 2017/2018, 7 % pour 2018/2019 et 5 % pour 2019/2020.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8

CONTRE : 0

Projet de statuts du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) des Communes de Montguyon (SICOM)

Le Syndicat des Communes de Montguyon, auquel la commune adhère, se voit confier de nouvelles activités et compétences. Il a aujourd'hui pour mission de soutenir et porter des projets tels que la création de maisons de santé, d'une nouvelle gendarmerie, d'un centre de loisirs sur l'ancien canton de Montguyon. Il est donc nécessaire de modifier les statuts du syndicat. Le Maire donne lecture du projet de statuts.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8

CONTRE : 0



Rénovation de l'Eglise du Bourg - phase étude

Par délibération en date du 27/02/2017, la commune a décidé de choisir le cabinet NIGUES situé à Niort pour la phase de la rénovation de l'Eglise du Bourg ; Une demande de subvention a été adressée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en mai 2017. Par courrier en date du 04 juillet 2017, reçu en mairie le 07 juillet, la DRAC nous informe qu'il y a lieu d'apporter un complément d'informations à notre dossier. M. le Maire donne lecture de ce courrier à son Conseil et propose à son Conseil d'apporter les éléments manquants sur une nouvelle délibération. Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8 CONTRE : 0

Contrat de travail de Mme BOUIN Françoise

Mme BOUIN Françoise occupe actuellement un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat aidé qui arrive à échéance le 17 octobre 2017. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de sa volonté de signer à l'intéressée un CDD d'1 an. Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 7 CONTRE : 1

Avancée P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Une réunion du P.L.U. s'est tenue le lundi 17 juillet. Après une période d'acquisition de terrains autour du bourg. Il est nécessaire de reprendre le diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi que le zonage. Une nouvelle réunion est prévue le 13/10/2017.

Question diverses

- Une cuve à gasoil répondant aux normes de sécurité a été installée ;
- Suite à l'indisponibilité du charpentier, un nouveau devis doit être fait pour la toiture de la mairie ;
- La date du Repas des Aînés et de l'Arbre de Noël est fixée au 10 décembre. L'organisation est en cours ;
- A compter du 02 novembre, les guichets des cartes grises des préfectures seront définitivement fermés ; seuls La Rochelle et Saintes restent ouverts.
Les nouvelles demandes de carte grise se feront en ligne sur france connect <https://franceconnect.gouv.fr> ou sur Agence Nationale des Titres Sécurisés <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2017/05
du lundi 04 décembre 2017 à 19h30

Date de convocation : 27 novembre 2017

Présents : Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Jean-Michel ROUSSEAU, Sylvette MAURICE;

Absente : Véronique ICHBIAH.

Mme Catherine WLODARCZYK est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45 et rappelle l'ordre du jour ; il demande à son Conseil Municipal de rajouter un sujet à l'ordre du jour : les statuts de la CDCHS sont modifiés, il est nécessaire d'approuver les nouveaux statuts. Le Conseil Municipal l'y autorise.

Modification des statuts de la CDCHS

Lors du dernier Conseil Communautaire du 30 novembre 2017, mes statuts de la CDCHS (Communauté De Communes de Haute-Saintonge) ont été modifiés et notamment l'article 2 qui relève des compétences obligatoires et optionnelles.

En attendant les nouveaux statuts validés, Monsieur le Maire donne lecture des modifications apportées.

Le Conseil Municipal approuve la modification et valide les nouveaux statuts.

POUR : 9

CONTRE : 0

Indemnités au Comptable

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à Mme DUCHEIN Laurence, Chef de Poste à la Trésorerie de Montlieu-la-Garde, une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9

CONTRE : 0

Création d'un poste d'Adjoint Administratif

Mme Josiane MARQUET est actuellement en contrat aidé au poste d'accueil et d'aide au secrétariat. Son contrat se termine le 31 janvier 2018. Compte-tenu du futur incertain concernant les contrats aidés, il est proposé au Conseil Municipal de pérenniser son emploi en créant un poste d'Adjoint Administratif si les démarches pour renouveler son contrat aidé n'aboutissaient pas.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9

CONTRE : 0



Décision modificative n° 2 - Travaux en régie

Il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget principal de 2017 ; en effet, des travaux en régie ont été effectués pour un montant de 512,30 € et les intégrer au budget.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9 CONTRE : 0

Décision modificative n° 3 - Augmentation des crédits de l'opération 107 - Voirie

Il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget principal de 2017 ; en effet, le montant des travaux voirie s'élève à 50 326,75 € ; il avait été prévu 50 000 € soit la nécessité de prendre une décision modificative pour 500 € pour finaliser le dossier voirie.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9 CONTRE : 0

Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les données INSEE concernant la commune ayant évolué, il est nécessaire de recalculer le point mort. Celui-ci permet de connaître les besoins en logements neufs pour maintenir la population de 2014 d'ici à 2028. Il en ressort un besoin de 12 logements neufs.

Il en découle une modification du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remises en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le besoin foncier qui en découle est une superficie de 4 hectares environ.

Une réunion publique s'est tenue le lundi 27 novembre afin d'apporter des informations sur ces sujets ainsi que sur le changement de destination.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9 CONTRE : 0

Bail logement ancienne cure - précisions

Pour faire suite au questionnement de la perception sur la revalorisation du loyer et la date d'application, il est nécessaire d'apporter des précisions sur le logement de l'ancienne cure qui fait actuellement l'objet d'un bail signé le 15 mars 2007 et tacitement reconductible par période de 3 ans à la demande du locataire. Initialement, l'augmentation du loyer était basée sur l'Indice du Coût de la Construction remplacé par la loi de 2006 par l'I.R.L. (Indice de Référence des Loyers).

La revalorisation des loyers interviendra de manière récurrente au 1^{er} janvier de l'année N selon calcul comme suit :

$(\text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre N-1} / \text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre N-2}) \times \text{montant du loyer au } 1^{\text{er}} \text{ janvier de N-1.}$

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9 CONTRE : 0



Salle Polyvalente - précisions sur la tarification

Les tarifs ont été définis par délibération en date du 11 septembre 2014 sans précision pour le 31 décembre. Il n'y aura pas de majoration pour ce jour.

La construction du barbecue offrant un service supplémentaire à la location, il y a lieu de revaloriser le tarif, c'est pourquoi il est décidé de porter le tarif « hors commune » à 300 € et la caution correspondant au double du montant de la location est de 600 €.

Ce tarif sera mis en place pour toutes les demandes de location postérieures au transfert en Sous-Préfecture de la délibération. Les demandes de location déjà enregistrées bénéficieront de l'ancien tarif soit 270 €. Les autres tarifs n'évoluent pas.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9 CONTRE : 0

Avis sur plan d'épandage d'eaux industrielles issues de la station d'épuration

Le 13 novembre 2017, la mairie a été destinataire d'un courrier de la Préfecture Charente dont l'objet est le suivant : plan d'épandage des eaux industrielles issues de la station d'épuration de la société « CHARENTAISE DE DÉCOR » située à Gensac-La-Pallue (16). Des parcelles situées à « La Gotterie » se trouvent dans le périmètre d'épandage, Monsieur le Maire est amené à faire des observations éventuelles sur ce dossier. Il est aussi invité à réunir son Conseil Municipal pour recueillir son avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur ce plan d'épandage.

POUR : 0 CONTRE : 9

Vote du quart des investissements

Le Maire propose à son Conseil Municipal, dans l'attente du vote du budget 2018, de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017. C'est donc la somme de 171 167 € qui va être répartie sur différents opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 9 CONTRE : 0

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait un résumé du dernier Conseil Communautaire du 30 novembre 2017.
- Organisation du Repas des Aînés et de l'Arbre de Noël.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.



Etat Civil Démographie 2017 / 2018

Décès

- LANDREAU Robert, le 26.09.2017

Nécrologie des enfants de la commune

- GOUZIEN Marie, le 26.08.2017
- MASSIAS Irène, le 31.08.2017
- BOISBLEAU Renée, le 07.01.2018

Respectueuses condoléances aux familles





Informations diverses



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée accessible à tous

**25 COMMUNES SE MOBILISENT
POUR VOTRE SANTÉ ET
VOTRE POUVOIR D'ACHAT
EN HAUTE GIRONDE
SUR 2025 COMMUNES EN 4 ANS**

- Le retour à une couverture santé pour vous et vos proches.
- Une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations.
Comparez, c'est maintenant !
- Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins.
4 mutuelles et 13 niveaux de garanties.
- L'accompagnement ACS
- Une mutuelle ouverte à tous (tout âge, toute situation, compatible fiscalité loi Madelin).

**RENSEIGNEMENTS ET
COMMUNES PARTICIPANTES :**

Par tél. > 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local)
Service conseils & prise de rdv

Sur le site > www.macommunemasante.org

Référent local > 06 80 62 14 00

La commune de La Genétouze adhère au programme « Ma Commune Ma Santé » et met à votre disposition à la mairie toute la documentation nécessaire.



Pour toute question, contactez le référent local :
Hubert LEROY
06 80 62 14 00



- 10 %

avantage supplémentaire sur le tarif général pour les résidents de Charente-Maritime



Informations diverses

Visite d'un Ambassadeur de l'Énergie

Notre commune, engagée dans la transition écologique, collabore pleinement avec la Communauté de Communes dans le cadre du projet TEPOS (Territoire Energie POSitive).

Aussi nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à Monsieur Johann BOUTOULE, Ambassadeur de l'Énergie, qui se présentera à votre domicile afin de vous aider à trouver des solutions pour réduire vos factures énergétiques.

BIENTÔT, DANS VOTRE COMMUNE, LES CONSEILS À DOMICILE D'UN AMBASSADEUR DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ, CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE RÉDURE SES FACTURES C'EST FACILE !

RENCONTREZ L'AMBASSADEUR DE L'ÉNERGIE :

- Pour évaluer votre consommation et limiter les gaspillages d'énergie dans le cadre de visite à domicile.
- Tout savoir sur les éco-gestes et les travaux réalisables (isolation, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire, développement d'énergies renouvelables et locales ...) pour faire des économies sur sa facture énergétique.
- Vous renseigner sur les aides afin de réaliser des travaux.

Suivez les conseils d'un ambassadeur de l'énergie dont la mission au sein de la communauté des communes de la Haute-Saintonge est de vous aider à réaliser des économies d'énergie.

Vous vivez en maison ou en appartement, locataire ou propriétaire ? Réalisez vite des économies sur vos factures d'électricité, d'eau et chauffage.

HAUTE SAINTONGE

Les ambassadeurs de l'énergie
Communauté des communes de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer 17500 Jonzac
06.42.40.31.99



Informations diverses

Site internet de la commune

Le site internet de la commune est à votre disposition et très régulièrement mis à jour, n'hésitez pas à le visiter régulièrement et à le faire connaître autour de vous :

www.lagenetouze17.fr

Vous y trouverez toutes les informations générales sur notre commune,
les comptes rendus des conseils municipaux,
la version numérique des gazettes,
des articles divers et variés sur un grand nombre de sujets,
l'agenda des différentes manifestations,
les avis de recherche (animaux perdus...),
des renseignements sur les démarches administratives,

...

Soumettez-nous vos remarques, vos idées de publication... ce site est aussi le vôtre !

Modalités d'établissement des titres d'identité

Comme vous le savez déjà (cf p.17 de notre gazette d'août 2017), c'est désormais à la mairie de Montguyon que vous devez vous rendre pour vos demandes de titres d'identité (CNI, passeports).

Aujourd'hui nous vous informons que depuis le 19 mars 2018, ces démarches se font **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** (tél : 05 46 86 46 17) aux horaires suivants :

- de 9h à 11h30 et de 14h à 17h TOUS LES MERCREDIS
- de 14h à 17h30 les VENDREDIS DES SEMAINES PAIRES
- de 9h à 11h30 les SAMEDIS DES SEMAINES IMPAIRES



Informations diverses

Contre les frelons asiatiques



► Faites des pièges dès maintenant

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.



Jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques. Passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc ...). Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!



Pour préserver l'éco-système, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir autour de vous.

Pour les personnes qui amorcent actuellement des travaux scientifiques sur ce frelon, ayez l'amabilité de nous indiquer chaque semaine le nombre d'individus que vous aurez piégés, et de nous informer s'il y a eu des accidents liés au frelon.





Informations diverses

Téléprocédures Cartes Grises

Depuis le 02 novembre 2017, les guichets des cartes grises des préfectures sont définitivement fermés.

C'est pourquoi maintenant, certaines démarches concernant le certificat d'immatriculation d'un véhicule (carte grise) doivent être effectuées :

- soit en ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367
- soit auprès d'un professionnel de l'automobile habilité.

Démarches concernées :

- ✓ déclarer la vente de son véhicule (déclaration de cession d'un véhicule)
- ✓ modifier son adresse sur la carte grise
- ✓ demander un duplicata du certificat d'immatriculation pour perte, vol ou détérioration
- ✓ obtenir un certificat de situation administrative (non gage)



Pour effectuer ces démarches, il faut disposer d'un équipement numérique (ordinateur, tablette, smartphone) muni d'une connexion internet et d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipée d'une fonction photo).



Informations diverses

RECENSEMENT ET JDC

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyennete puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet), est obligatoire pour permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Après avoir effectué la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans $\frac{1}{2}$, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toute inscription aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'Etat.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tout renseignement relatif à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère des Armées :

www.defense.gouv.fr/jdc

Service d'accueil personnalisé dans les Centres des Finances Publiques de Charente Maritime



Depuis le 2 octobre dernier, un nouveau service d'accueil personnalisé est mis en place dans les centres des finances publiques de La Rochelle, Rochefort, Marennes, St-Jean d'Angély, Saintes, Royan et Jonzac.

Un accueil sur rendez-vous : pour éviter les files d'attente, il suffit de se rendre sur le site www.impots.gouv.fr, rubrique « Contact » de la page d'accueil et de se laisser guider.

Un accueil personnalisé : les usagers, préalablement informés des documents qu'ils doivent apporter, sont reçus, à l'heure choisie, par un agent ayant pris connaissance de leur dossier.

Pratique : le rendez-vous peut être pris sans se déplacer, directement sur internet www.impots.gouv.fr ou depuis les postes en libre service mis à disposition dans les accueils des centres des finances publiques.

Un site simple, rapide et fiable : impots.gouv.fr
Aujourd'hui, la grande majorité des démarches ne nécessite pas de se déplacer et de prendre rendez-vous. Elles peuvent être réalisées 24h/24 sur www.impots.gouv.fr



Evènements à venir

10 juin 2018

Inauguration du barbecue



Fête Communale



25 et 26 Août 2018

Fête foraine sur les 2 jours

Le programme complet sera édité ultérieurement

Nous vous y attendons toujours nombreux !

Repas Cagouilles

Organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 3 Novembre 2018



Repas des Aînés et Noël des Enfants

Dimanche 9 Décembre 2018

Messes à La Genétouze



Samedi 28 Avril 2018 à 18h30

Samedi 25 Août 2018 à 18h30



Mairie

- **Lundi : 9h15 - 12h15 - 14h00 - 17h00**
- **Mardi : 9h15 - 12h15**
- **Jeudi : 9h15 - 12h15**
- **Vendredi : 9h15 - 12h15**



05.46.04.82.33 FAX : 05.46.04.90.54



adresse mail : mairie@genetouze17.fr



Site internet : www.lagenetouze17.fr